

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général

Secrétaire d'Etat

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites
Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à DURBAN (Aude) par les ruines du Château de Gléon et leurs abords (façades, élévations, toitures des immeubles bâtis le sol des parcelles des places de l'Eglise, du lieu-dit le Fort) et des rues, compris dans le périmètre délimité :

- au nord par la place de l'Eglise et la rue du Fort;
- à l'Est par la rue des Remparts;
- au sud par le Chemin des Lisses;
- à l'ouest par la rue du Fort jusqu'à la Place de l'Eglise origine du périmètre.

L'inscription vise les parcelles cadastrales n° 516 à 541 et 559 à 565 - section D - dont les propriétaires sont :

l'ETAT par l'Administration des Domaines - 518. 519. 521. 538.	539 /
La COMMUNE DE DURBAN	516. 517. 520. 533. /
	534. 559 /
CROS Joseph à DARBAN	541 /
DELMON Julien à DARBAN	526 /
DELPRAT Joseph - à DARBAN	563 /
FABRE Max à DARBAN	536. 537 /
GUILHEM Jean à DARBAN	524 /
IZARD Jean à DARBAN	561 /
LEANDRE Sylvain - à DARBAN	522 /
MOLNIER Adolphe à DARBAN	560 /
PÉRAIS Joseph à DARBAN	527 /
PUJOL Louis - à DARBAN	564. 565 /

RAYNAUD Albert = à DARBAN	550
RIBO Michel à DARBAN	805
ROCA Joseph à DARBAN	5554 5604
SAUT Albert = à DARBAN	559
SERVAT Emile à DARBAN	557
THILLIOUT Roger à DARBAN	555
VAQUIER Severin = DARBAN	558
VIDAL Joseph à DARBAN	5594 540

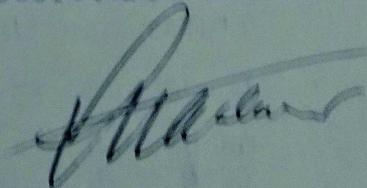
ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de DARBAN et aux propriétaires intéressés,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 28 OCT 1942

Par déléation,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire Général des Beaux-Arts,



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Durban. —

- Ruines du château de Gléon et leurs abords (façades, élévations, toitures des immeubles bâtis, sol des parcelles, des places, de l'église, du lieudit « Le Fort » et des rues) compris dans le périmètre délimité : au nord, par la place de l'Église et la rue du Fort; à l'est, par la rue des Remparts; au sud, par le chemin des Lisses; à l'ouest, par la rue du Fort jusqu'à la place de l'Église, origine du périmètre (parcelles n^{os} 516 à 541, 559 à 565, section D du cadastre) [S. Ins. : 28 octobre 1942].

DURBAN

CANTON: CHEF-LIEU
ARRONDT: NARBONNE



SITES

ORIGINAL 2

CHATEAU DE GLEON ET ABORDS

"MICHELIN" au 1/200 000

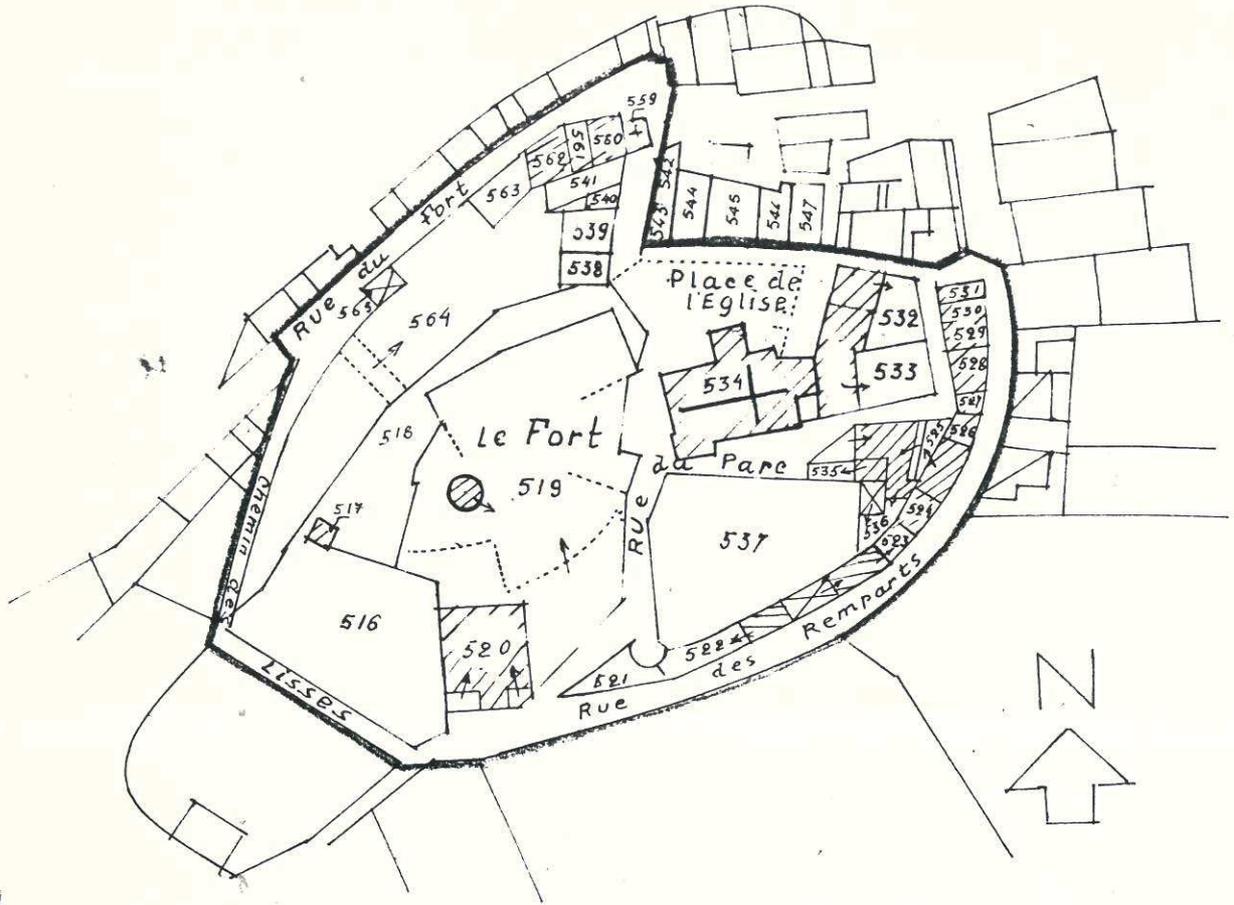
Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à DURBAN (Aude), par les ruines du Château de Gleon et leurs abords (façades élévations, toitures des immeubles bâtis le sol des parcelles des places de l'Eglise, du lieu-dit le Fort) et des rues, compris dans le périmètre délimité :

- au nord par la place de l'Eglise et la rue du Fort ;
- à l'est par la rue des Remparts
- au sud par le chemin des Lisses ;
- à l'ouest par la rue du Fort jusqu'à la Place de l'Eglise origine du périmètre.

L'inscription vise les parcelles cadastrales n° 516 à 541 et 559 à 565 - section D - dont les propriétaires sont :

L'ETAT par l'Administration des Domaines	- 518, 519, 521, 538, 539
LA COMMUNE DE DURBAN 516, 517, 520, 533
	534, 559,
CROS Joseph à DARBAN 541,
DELMON Julien à BARBAN 526
DELPRAT Joseph - à DARBAN 563
ENBREMANN à DARBAN 536, 537
GUILHEM Jean à DARBAN 524
IZARD Jean à DARBAN 561
LEANDRE Sylvain - à DARBAN 522
MOLNIER Adolphe à DARBAN 560
PERALS Joseph à DARBAN 527
PUJOLS Louis - à DARBAN 564- 565
RAYNAUD Albert - à DARBAN 530
RIBO Michel à DARBAN 525
ROCA Joseph à DARBAN 535, 562
SAUT Albert - à DARBAN 531,
THEILLOUT Roger à DARBAN 523,
VAQUIER Séverin - DARBAN 528
VIDAL Joseph - à DARBAN 529, 540.
SERVAT Emile à DARBAN 531

Arrêté du 28 Octobre 1942



Partie inscrite

DEPARTEMENT : AUDE.

COMMUNE : DURBAN

SITE : Château de Gléou et abords.

ARRETE : Site inscrit le 28 Octobre 1942.

ORIGINAL 4

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
D	516 à 541 559 à 565	D1		Pas de changement. <u>le f</u> cadastre à évoluer toutefois délimitation aisée.

DÉPARTEMENT

AUDE

COMMUNE

DURBAN CORBIÈRES

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES

CADASTRE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

6816 T

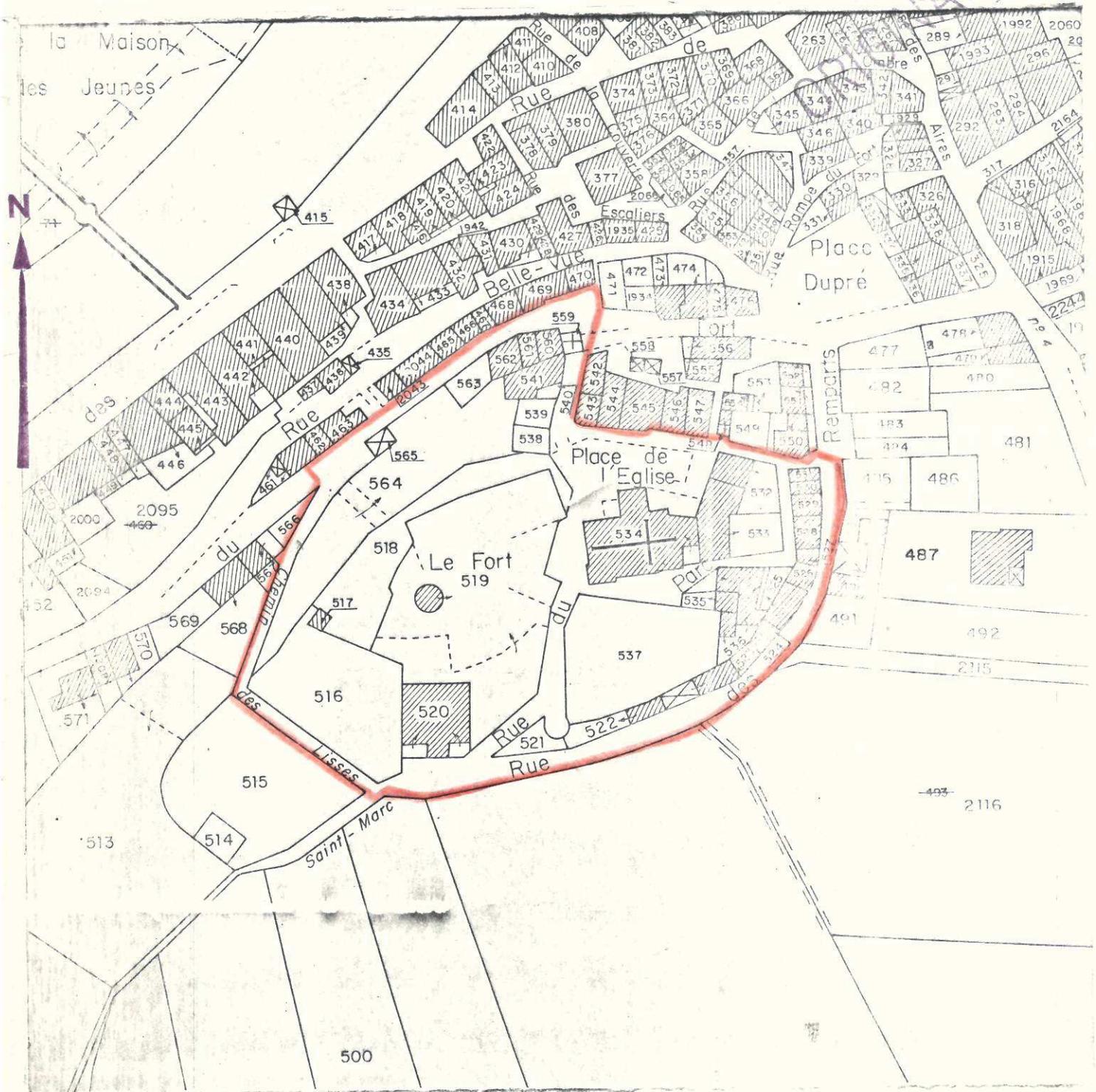
(Sept. 1970)

Section D

1^e Feuille

Echelle: 1/1250

3



N° d'ordre au registre de constatation des droits: 214255
 Coût du présent extrait: 7 F. 00
 Cochet du Service d'origine:

CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
 3^{ème} INSPECTION CADASTRALE
 4, avenue Maréchal Juin
 11109 NARBONNE CEDEX
 Tél.: 68.32.78.78

Extrait certifié conforme au plan cadastral
 - à la date ci-dessous (1).
 - à la date du 1^{er} janvier 1987 (2).

A NARBONNE,
 le 22 06 87.
 L'Inspecteur Central
 Chef du Centre Foncier,

[Signature]